



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH  
05140

Téléphone : 04 92 58 60 34  
Télécopie : 04 92 58 68 71

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JUILLET 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; LOMBARD Yannick ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; Sébastien SIMION ; TOURTET Gilles ; MMES Christine DELORME ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise ;  
Absente représentée : MME Odile DURAND (pouvoir à Françoise PINET) ;

Absentes : MMES Julie GAY-PARA ; Céline PIERROT

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.  
(à modifier page 3 – il faut lire Trésouriac au lieu de Trésoriac)

Madame Christine DELORME est désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire demande de faire une minute de silence suite aux évènements tragiques survenus dernièrement.

### **ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BUECH-DEVOLUY »**

L'arrêté préfectoral sur le projet de périmètre de la Communauté de Communes « Buëch-Dévoluy », reçu le 26 mai est conforme au périmètre défini dans le schéma départemental.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cet arrêté de projet de périmètre dans un délai de soixante-quinze jours.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DEFINITION DES OBJECTIFS**

Par délibération en date du 29 octobre 2015 le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme et a défini les modalités de concertation. Cette délibération doit être complétée et le conseil municipal doit délibérer sur les objectifs de la révision du PLU.

Les objectifs de cette révision ont été identifiés lors des différentes réunions de travail :

- tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'aménagement du territoire,
- veiller à la compatibilité avec la loi montagne,
- poursuivre et encourager la croissance démographique,
- maintenir la diversité de la population,
- préserver les qualités du territoire,
- engager une réflexion sur l'aménagement et le devenir des abords du pôle d'équipements et de l'entrée sud du village,
- permettre le maintien des structures économiques, touristiques et services existant, accueil de nouvelles activités,
- protéger les espaces naturels,
- préserver le potentiel agricole du territoire,

- prendre en compte les risques naturels et technologiques.  
Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

### **CIAS - CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

#### Convention de mise à disposition de locaux

Cette convention définit les modalités de mise à disposition des locaux (bâtiment de l'école et de la maison du parc), les périodes (en distinguant les périodes scolaires et non scolaires) et les horaires. Un protocole spécifique est prévu pour l'utilisation de la maison du parc. L'ensemble de ces locaux est mis à disposition du CIAS à titre gratuit.

Madame le maire propose de modifier l'article 6 en stipulant que les locaux doivent être libérés le 25 août au lieu du 31 août. Cette période permettrait de réaliser des travaux si nécessaire.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

#### Convention de mise à disposition de personnel

Le CIAS s'engage à mettre à disposition pendant la période scolaire deux animateurs pour effectuer l'accueil des temps périscolaires. La convention est conclue du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 8 juillet 2017.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

### **MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

#### **AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Dans sa séance du 24 février 2016 le conseil a décidé de participer financièrement à la protection sociale de ses agents. Les conseillers, à l'unanimité, ont opté pour fixer la cotisation de la commune à 8 € par agent. Avant de pouvoir délibérer il est nécessaire que la collectivité saisisse le comité technique paritaire. Ce dernier réuni le 9 juin dernier a émis un avis favorable à la mise en place de la protection complémentaire.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre (régularisation).

### **AVENANT ENTREPOT COMMUNAL**

Lors de la repose de la toiture les entreprises ont constaté que les tôles existantes étaient en mauvais état. Il est proposé de les remplacer par des tôles bacs acier. Le montant de ces fournitures supplémentaires s'élève à 3 940.00 € HT. Il convient de prendre un avenant au marché initial qui passerait de 36 080 € HT à 40 019.36 € HT. Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération à prendre et avenant à signer avec l'entreprise titulaire du marché.

Le devis de la réalisation du dallage se monte à 8 848 € HT. Accord des conseillers pour signer ce devis.

Pour cette opération la commune a obtenu une subvention de la Région de 12 000 €. Cette somme couvrira les dépenses non prévues au budget : clôture, raccordement et installation électrique. Une décision modificative comptable est nécessaire.

Accord à l'unanimité.

### **AVENANT STATION D'EPURATION**

Il est nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise EPUR NATURE (Lot A). Cet avenant prend en compte les options retenues à hauteur de 8 662.10 € HT (démolition de la STEP existante et un compacteur à vis) et les prix nouveaux : curage du fossé en bordure du chemin d'accès à la STEP : 3 145 € H, fourniture et pose d'un panier dégrilleur (poste de relevage du camping) : 1 370 € HT, fourniture et pose d'un abri pour dégrilleur et vis de compactage : 6 248.60 € HT

Montant de l'avenant 19 425.70 € HT (+ 3.8%). Le montant du marché passe de 516 391.96 € HT à 535 727.66 € HT

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre et avenant à signer avec l'entreprise.

**AMENAGEMENT DE LA RD1075 2EME TRANCHE  
LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES**

Le maître d'œuvre a adressé le programme des travaux concernant les réseaux secs et humides de la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village le long de la RD1075. Ces travaux devraient commencer à l'automne. Madame le maire propose de lancer la consultation des entreprises dès la semaine prochaine.  
Accord à l'unanimité.

**PARTICIPATION DES COMMUNE EXTERIEURES  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Les dépenses de fonctionnement prises en compte pour l'année scolaire 2015/2016 s'élèvent à 110 660.47 €, soit une augmentation de 16 386 € par rapport à l'année scolaire précédente. Cette augmentation provient essentiellement de la location de l'Algéco. La moyenne de fréquentation a été de 127.7 élèves. Le montant de la participation des communes par élève et par an se monte à :  $110\,660.47/127.7 = 866.57$  **arrondi à 866 €.**

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre

**PARTICIPATION DES COMMUNE EXTERIEURES  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE**

Le montant des dépenses pris en compte pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 43 178.13 €, soit une légère augmentation de 1 177.94 € par rapport à l'année scolaire précédente. Le nombre de repas servis est de 6 909, soit une moyenne de 49.35 repas par jour. Le prix de revient réel du repas est de 11.65 €, le prix du repas payé par les parents est de 4.20 €. Le coût réel pour les communes s'élève à **7.45 €.**  
Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

**PARTICIPATION DES COMMUNE EXTERIEURES  
AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Le total des dépenses pris en compte s'élève à 23 192.02 € pour l'année scolaire 2015/2016 soit une diminution de 3 128.18 € qui s'explique notamment par la baisse des charges de personnel du CIAS (2 intervenants au lieu de 3), et des interventions moins nombreuses du personnel de la commune. A ces dépenses il faut enlever la subvention du fonds d'amorçage 6 150 €. Total des dépenses nettes 17 042.02 €. Nombre de présences 9 523, soit le coût d'une présence à 1.79 €. Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

A la demande de la trésorerie il convient de passer certaines écritures comptables en non valeurs sur le budget eau et assainissement au compte 6542 (créances éteintes) pour un montant total de 1 044.06 €.

**DM à prendre**

- Chapitre 65 (6542) + 1 050 €
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) – 1 050 €

**BUDGET CAISSE DES ECOLES  
DECISION MODIFICATIVE COMPTABLE**

1) Dépenses de fonctionnement

Lors de l'élaboration du budget primitif il a été prévu 5 000 € pour l'achat de fournitures scolaires.

Des factures concernant l'année précédente à hauteur de 1 271.80 ont déjà été réglées en début d'année 2016. Le solde disponible pour la rentrée scolaire

2016/2017 s'élève donc à 3 728.20 €. Plusieurs commandes ont été passées pour l'école pour un montant de 4 275 €.

Au niveau des transports scolaires, le montant des dépenses engagées nécessitent une majoration des crédits budgétaires d'un montant de 500 €.

2) Recettes de fonctionnement

Des recettes non prévues au budget ont été encaissées, il s'agit notamment du remboursement des sorties piscine pour les enfants de la commune de La Faurie, des subventions du département pour les activités de natation.

Récapitulatif de la décision modificative :

1) Dépenses

- Chapitre 011 – 6067 (fournitures scolaires) + 2 271 €
- Chapitre 011 – 6247 (transports scolaires) + 500 €

**Total : 2 771 €**

2) Recettes

- Chapitre 74 – 74741 (subvention BP commune) + 280 €
- Chapitre 74 – 7473 (subvention département) + 1 742 €
- Chapitre 70 – 70878 (subventions communes) + 749 €

**Total : 2 771 €**

Madame le maire souligne qu'il faudra demander à la nouvelle directrice de veiller à ce que l'équipe enseignante maîtrise davantage les dépenses au regard des crédits disponibles, il sera recommandé d'éviter le stockage de certaines fournitures.

R.Richiardone indique que des économies pourraient être également réalisées au niveau des transports scolaires. Il suggère ainsi que l'activité natation ne se fasse plus sur la piscine de Lus La Croix Haute mais sur celle de Veynes.

J.Girard note que la présence d'un maître d'école supplémentaire engendre des frais en plus.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CLUB CANIN »**

L'association demande une subvention complémentaire pour aider au financement de la participation de deux compétiteurs du Club Canin sélectionnés au championnat du monde de chien de sauvetage en Roumanie.

Madame le Maire informe que dans le cadre de sa tournée d'été, DICI TV a réalisé une interview avec les responsables du club canin sur le site du chevalet.

J. Hardon souligne que le Club Canin assure de retombées économiques non négligeables pour la commune.

R.Richiardone précise qu'il a représenté la commune le 12 juin lors de la manifestation du concours de chiens de sauvetage. Il a ainsi constaté que de nombreuses personnes originaires de plusieurs régions de France étaient présentes lors de ce concours. L'hébergement et la restauration ont été assurés par les commerces locaux.

Madame le maire propose de verser une subvention de 300 €, un tour de table est effectué :

- 9 membres du conseil sont favorables pour un montant de 300 €,
- 2 membres pour un montant de 500 €,
- 2 membres pour un montant de 200 €.

A la majorité des membres présents, il sera versé une subvention complémentaire de 300 € à cette association. Délibération à prendre.

Certains conseillers souhaitent que le soutien de la mairie pour cette manifestation soit matérialisé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MANIFESTE POUR LE RENOUVEAU DE L'ETOILE DE VEYNES**

Les sept conseils de développement, instances rattachées aux Pays, se sont engagés depuis début 2016 dans une démarche collective visant à assurer la promotion, le maintien et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud avec l'ensemble des acteurs de la sauvegarde du train.

Ils ont ainsi rédigé un manifeste pour le renouveau de l'Etoile de Veynes : cette infrastructure ferroviaire permet l'interconnexion à Veynes des liaisons entre Marseille, Valence, Grenoble et Briançon. Elle permet l'accès à l'ensemble du réseau national. Ce manifeste se veut la traduction des constats, des besoins des habitants, des décideurs locaux et des touristes. Une égalité des chances entre territoires en matière d'infrastructures et d'équipements. Ils souhaitent que le conseil municipal signe ce manifeste.

J.Girard souligne qu'il lui paraît opportun de proposer un arrêt en gare d'Aspres du train de Valence pour une desserte plus régulière sur Gap et d'insister sur la réfection des infrastructures qui relient Aspres-Clelles et Aspres-Die compte tenu de leur très mauvais état.

Les pouvoirs publics doivent réfléchir sur une autre utilisation du trafic ferroviaire, par exemple le transport de marchandises, en s'appuyant sur le fait que le nombre de camions sur la route est en augmentation constante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, signe ce manifeste. Délibération à prendre.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Courrier de la préfecture relatif aux mesures de sécurité des personnes et des biens pendant la période estivale

La fête votive sera sécurisée avec la présence de deux vigiles dont un maître-chien.

### Ecole

Etant donné l'effectif en diminution des enfants en classe maternelle pour l'année scolaire 2016-2017, les élus sont favorables à l'accueil des enfants qui auront atteint l'âge des trois ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les vacances de Pâques.

### Cantine

Il est rappelé comme le stipule le règlement que tout repas de la cantine commandé est dû sauf si la responsable de la cantine est informée de l'absence de l'enfant la veille avant 17 heures 30.

### Aménagement numérique du territoire

Le gouvernement a lancé une nouvelle étape de plan de résorption des zones blanches de téléphone mobile. Dans le cadre d'une action complémentaire de recensement la préfecture et le département demandent aux communes de signaler toute situation d'absence totale de couverture du centre-bourg par les réseaux des quatre opérateurs. Pour cela il est nécessaire d'effectuer des mesures de terrain. Sont définies comme couvertes les communes dans lesquelles au moins 50 % des appels passés dans le centre bourg sont « acceptables » ou « parfaits » pour au moins un opérateur de réseau mobile.

### PLU

Une réunion de travail très importante à la laquelle sont conviés tous les élus est prévue jeudi 28 juillet à 17 h 30. Elle a pour objet d'examiner le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) et notamment le projet de zonage.

### Travaux d'accessibilité

Une subvention d'un montant de 28 325 € au titre du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique) a été notifiée.

### Parc informatique école

Une subvention d'un montant de 2 694 € de la réserve parlementaire de Madame la sénatrice semble acquise, l'opération doit être inscrite au budget pour un montant de 6 466 € TTC. Une décision modificative comptable est nécessaire.

### Station d'épuration

Fin juillet la station devrait être mise en service ceci dès le raccordement électrique de la station et du poste de refoulement.

### Manifestations

Fête votive les 29,30 et 31 juillet

Fête médiévale les 6 et 7 août

Cinéma en plein air au Chevalet les 28 juillet, 4 août et 11 août.

R.Richiardone souhaite savoir si les jeunes de la commune se réunissent dans le local rénové du presbytère.

Pour l'instant seuls deux adolescents ont renseigné les autorisations demandées.

Il souhaite connaître également l'avancée de la réalisation du city-stade.

Madame le maire l'informe que la commune est toujours en attente de la notification de la subvention de la région.

J.Girard indique que le terrain de tennis a été rénové.

C.Breton souligne les perturbations sur les réseaux internet, téléphonie mobile et au relais St Apôtre.

Madame le maire l'informe que les services préfectoraux ont été saisis du problème ainsi que l'opérateur Orange.

R.Richiardone : beaucoup de personnes étaient présentes lors des retransmissions des matchs de football à la MJC.

La course de caisse à savons a connu également un beau succès.

Remerciements aux organisateurs.

La séance est levée à 19 h 20.